

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET CONSULTATION ÉCRITE RELATIVEMENT À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 04-2021

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal le lundi 13 décembre 2021 à 20 heures, à la salle Paul-Benoît, 107, rue de la Salle, à Deschambault-Grondines.

Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Rendre réputée conforme, la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec garage attenant ayant une marge de recul arrière minimale de 4,73 mètres au lieu de 10 mètres, tel que prescrit à la sous-section 6.2.4 et à la grille des spécifications pour la zone Rb-201 (Section III - feuillet B-2) du règlement de zonage numéro 125-11 de la Municipalité de Deschambault-Grondines.
- Identification du site concerné : Lot 3 234 991, situé à l'intersection du chemin du Roy et de la rue Marcotte, dans la zone résidentielle de moyenne densité Rb-201.



Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de cette assemblée publique qui se tiendra le 13 décembre prochain.

Conformément aux directives émises par le gouvernement du Québec dans le cadre de la pandémie de coronavirus, une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure se déroulera également du 19 novembre au 13 décembre 2021. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit relativement à cette demande de dérogation mineure à la Municipalité de Deschambault-Grondines, à l'adresse suivante : 120, rue Saint-Joseph, Deschambault-Grondines, G0A 1S0 ou par le biais du courrier électronique à l'adresse suivante : info@deschambault-grondines.com.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 19^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2021.



Karine St-Arnaud
Directrice générale Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine St-Arnaud, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Deschambault-Grondines, certifiée sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 19 novembre 2021 entre 8 heures et 18 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.



Karine St-Arnaud
Directrice générale Secrétaire-trésorière